

**Rapport  
du garant**

**Projet d'augmentation des  
capacités du terminal  
méthanier de Fos Cavaou  
Projet CAPMAX**

Du 8 mars 2013 au 5 juin 2013

Etabli par Sylvie MONNET

Juillet 2013

## 1 – Préambule

Les éléments qui ont permis l'établissement de ce rapport sont :

- Les échanges lors de la CLIE tenue en présence du garant le 25 novembre 2012
- Les échanges lors des 6 réunions publiques animées par le maître d'ouvrage, en présence du garant du 25 mars au 29 mai 2013.
- La lecture des avis, contributions et échanges de questions-réponses avec les participants à la concertation, mis en ligne sur le site.
- Les rencontres avec un certains nombres d'acteurs locaux concernés par le projet: GPMM, élus locaux, représentants associatifs.
- Le rapport déposé par le maître d'ouvrage, Fosmax LNG

Ce rapport a pour but de formuler l'avis du garant sur :

- Le déroulement de la concertation
- Les thèmes ayant fait l'objet de débats ou de demande d'approfondissement
- Le compte-rendu de Fosmax LNG
- Les suites envisageables à la concertation.

Ce document est remis à la CNDP pour lui permettre de formuler un avis éclairé notamment à partir des conclusions du garant.

Il sera rendu public et mis à la disposition de tous pour étayer les étapes ultérieures de la réalisation de ce projet. Il sera notamment joint au dossier d'enquête publique lorsqu'elle sera engagée.

## **2 - Rappel de la décision de la CNDP**

Sollicitée par une lettre de saisine du 10 août 2012 par le président de la société Fosmax LNG, sur le projet Capmax d'augmentation des capacités du terminal méthanier de Cavaou, la CNDP a décidé, dans sa séance du 3 octobre 2012, d'organiser une concertation.

Cette décision a été motivée par les raisons suivantes :

*« le projet revêt un caractère d'intérêt national, en application de la loi de programme du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique nationale...*

*Les enjeux économiques du projet sont importants tant à l'échelle nationale...qu'au niveau local pour le développement des activités du Grand Port Maritime de Marseille ;*

*Les impacts possibles sur l'environnement et les risques liés à l'activité sont significatifs.*

*Toutefois deux débats publics récents (6 septembre au 17 décembre 2010) ont porté sur des projets de même nature sur le territoire de la commune de Fos-sur-Mer (projet de terminal méthanier Fos Faster et projet de rénovation et de prolongation de l'exploitation du terminal méthanier de Fos Tonkin) »*

Dans ce contexte, la CNDP a donc recommandé à Fosmax LNG d'ouvrir une concertation, *« menée sous l'égide d'une personnalité indépendante désignée par la CNDP, qui, en veillant au bon déroulement de la concertation, à la qualité et à la sincérité des informations diffusées et en favorisant diffusées et en favorisant l'expression du public, en sera le garant. »*

Dans ce cadre la CNDP a nommé, au cours de la même séance, comme garant, une personnalité indépendante, Madame Sylvie MONNET.

### **3 – Un contexte local spécifique**

Comme l'a justement souligné le maître d'ouvrage dans le dossier de contexte présenté en complément du dossier de saisine, le projet Capmax intervenait dans un contexte mouvementé.

En effet la construction du terminal méthanier de Fos Cavaou dans une zone largement utilisée pour des activités de loisir et balnéaires a engendré un long bras de fer avec les élus locaux et les associations de défense de l'environnement.

La situation s'est débloquée par la signature d'un accord le 31 août 2010 entre la commune de Fos-Sur-Mer, le SAN Ouest-Provence, Elengy, la Société du Terminal Méthanier de Fos Cavaou (STMFC, aujourd'hui Fosmax LNG), le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) et le sous-préfet d'Istres, précisant le partage de la plage en deux parties délimitées par la clôture de la Zone de Protection Eloignée (ZPE) définie autour du terminal méthanier de Fos Cavaou. L'exploitation de la partie Est de la plage du Cavaou a été concédée à la ville de Fos sur Mer pour une période de 12 ans par le GPMM, pour pouvoir y développer des activités de loisir.

#### **3 – 1- Les préoccupations des élus locaux**

Les contacts pris avec les élus des trois communes concernées par la concertation, à savoir Fos-sur-Mer, Port-de-Bouc et Port-Saint-Louis-du-Rhône ont fait ressortir un certain nombre d'interrogations et d'inquiétudes, chacune avec ses spécificités, l'impact du projet étant différent d'une commune à l'autre.

Les élus ont fait remarquer que, par ailleurs, les débats publics de 2011 avaient déjà permis d'aborder l'essentiel des questions, mais ils attendaient de la concertation des éclaircissements sur le projet Capmax et un développement du dialogue avec le maître d'ouvrage. Il semble important de souligner que les élus des trois communes sont très au fait des problèmes industriels et environnementaux et que l'institution de commissions locales d'information et d'échanges (CLIE) a permis d'instaurer un climat de confiance avec le maître d'ouvrage après les années de conflit évoquées précédemment.

Quelques thèmes sont ressortis de ces rencontres entre le garant et les élus :

- Question des transports et du trafic routier supplémentaire susceptible d'être engendré par le projet, surtout dans la phase de chantier , en particulier pendant la période d'utilisation de la plage du Cavaou par les estivants. Sur ce point un accord a été trouvé avec le GPMM sur l'utilisation du Pont Bleu, dont nous aurons l'occasion de reparler plus loin.

Plus généralement et bien au-delà du périmètre de la concertation, se pose de manière récurrente, on l'avait déjà vu lors des débats publics précédents, le problème de la circulation et des modes de transports dans la zone de Fos-Port-de-Bouc et tout nouveau projet industriel fait resurgir les inquiétudes en terme de sécurité sur des axes routiers très chargés.

- Interrogation sur le rejet des eaux chlorées et la protection du milieu marin ; il s'agit bien sûr de préoccupations environnementales compréhensibles dans un Golfe de Fos qui reçoit déjà beaucoup de rejets industriels mais aussi du souci très fort de maintenir d'autres activités liées à la mer : pêche, conchyliculture, navigation de plaisance en particulier à Port-Saint-Louis-du-Rhône 2<sup>ème</sup> port de plaisance après Marseille, tourisme balnéaire.
- Impact visuel des nouvelles installations depuis Port-de-Bouc et Port- Saint-Louis-du-Rhône
- Dans les trois communes concernées émerge une demande très forte de concertation avec l'aménageur, le GPMM. Il semble cependant qu'après les démarches qui avaient été engagées à l'issue des deux débats publics des progrès aient été faits dans la voie du dialogue.

### **3 - 2 - La position du Grand Port Maritime de Marseille**

Le garant a rencontré trois responsables du GPMM, Monsieur TERRIER, président du Directoire du port, Monsieur Renaud SPAZZI, directeur de

l'aménagement et Madame Géraldine PLANQUE membre du Conseil de Développement du GPMM.

Dans l'entrevue qu'il a accordée à la garante, le Président du Directoire a fait part de son intérêt marqué pour le projet Capmax qui entre dans le cadre du développement et de la diversification du secteur énergétique, à un moment où certaines activités comme le raffinage pétrolier semblent un peu marquer le pas. Marseille a vocation à devenir le port de toutes les énergies. Il a également souligné les atouts de la zone portuaire de Fos sur Mer, à même d'accueillir le trafic des méthaniers les plus importants aujourd'hui en circulation.

S'agissant des relations parfois tendues dans le passé entre le GPMM, les acteurs de la société civile et les responsables politiques de la zone industrialo-portuaire des bassins Ouest, il semble que des progrès sensibles aient été réalisés.

Après le Débat Public de 2004 portant sur le Terminal 2XL les propositions de concertation sur le développement de la ZIP de Fos s'étaient enlisées, au point que les associations, notamment environnementales, avaient décidé de ne pas participer, es-qualité, aux débats publics de 2010 sur les projets de terminaux méthaniers de Fos Tonkin et Fos Faster.

Le président des deux CPDP s'était alors engagé à essayer de renouer le dialogue entre le GPMM et les habitants du golfe de Fos.

La concertation a repris en 2011, pilotée par le Conseil de Développement du GPMM, dans le cadre d'un Groupe de Travail sur « le schéma de développement des Bassins Ouest et modalités de concertation locale » présidé par le maire de Port saint Louis du Rhône. Participaient à la concertation des représentants du Conseil de Développement, des associations professionnelles, des délégués syndicaux (très peu nombreux), des élus locaux et des représentants d'associations surtout environnementales.

Quatre groupes thématiques ont été chargés de préparer un *diagnostic commun* qui a été présenté le 26 octobre 2012 à Port Saint Louis du Rhône.

Ce travail collectif a débouché sur un *pacte public de concertation* qui permet d'initier un certain nombre de projets de court et moyen terme où de nombreux acteurs peuvent s'impliquer :

- crèches d'entreprises
- Tourisme industriel et environnemental
- Numéro Vert joignable en cas de dysfonctionnement constaté sur la ZIP
- Mise en place d'un système de déplacement partagé sur la ZIP.

Il faut noter que le maître d'ouvrage a participé très activement à deux des quatre groupes thématiques.

Les élus et la population locale ont aussi obtenu une réponse satisfaisante à une de leurs préoccupations majeures : *la circulation* vers la plage de Cavaou, extrêmement fréquentée en été et accessible par le Pont st Gervais utilisé aussi par le trafic industriel.

En application d'un accord de novembre 2010, le GPMM a fait effectuer des travaux qui ont permis d'ouvrir le Pont Bleu à la circulation industrielle et de séparer ainsi les flux de circulation. L'ouverture a été effective en juillet 2013.

C'est donc dans un contexte apaisé que la concertation s'est déroulée.

#### **4 - L'avis du garant sur déroulement de la concertation**

##### **4 - 1 - Le choix du périmètre de concertation**

Il a été défini en fonction de l'impact que le projet pouvait avoir, tant sur le plan économique qu'environnemental, la commune la plus concernée étant celle de Fos-sur-Mer.

##### **4 - 2 - L'information du public**

Le maître d'ouvrage a mis en place des outils d'information qui ont semblé appropriés aux besoins d'une information loyale et complète du public.

- Dossier de maître d'ouvrage de 38 pages présentant l'ensemble du projet et distribué à 500 exemplaires aux décideurs et associations et à disposition du public dans un certain nombre de points d'information.
- Une synthèse en 4 pages, distribuée à 16 700 exemplaires dans les boîtes aux lettres des trois communes du périmètre de la concertation. Elle était également disponible dans les salles de réunion.

- Un large recours aux médias locaux, presse écrite, web, radio, télévision locale, dont un tableau complet est fourni dans le rapport du maître d'ouvrage.
- Une présentation très complète du projet sur le site internet du maître d'ouvrage [www.fosmax-lng.com](http://www.fosmax-lng.com)
- Un large affichage pour annoncer les réunions publiques.

Le dossier de maître d'ouvrage et la synthèse ont été élaborés dans un esprit de dialogue avec le garant.

#### **4 - 3 - Les réunions publiques et les échanges avec le public**

Il a été convenu de tenir cinq réunions publiques : trois réunions de présentation générale du projet, dans chacune des trois communes du périmètre de concertation et deux réunions thématiques dans les deux communes les plus concernées par le projet : Fos-sur-Mer et Port-de-Bouc. Les thèmes abordés dans les deux dernières réunions ont été définis en concertation avec le garant au regard des questions les plus fréquemment posées lors des réunions générales.

**Les réunions généralistes** se sont déroulées selon le schéma suivant :

- mot du maire de la commune d'accueil ou de son représentant.
- une introduction de Gilles Bavuz précisant la saisine de la CNDP et le choix de la concertation
- Un mot d'introduction de la garante qui lui a permis de préciser son rôle et sa disponibilité auprès des acteurs (adresse mail dédiée)
- La présentation du projet par les responsables d'Elengy ; de bons supports visuels ont permis, en particulier, à l'assistance de visualiser l'impact des différentes implantations envisagées pour les réservoirs , et les schémas de dispersion des eaux refroidies.
- Les échanges avec le public.

Si celui-ci a été peu nombreux, de 5 à 30 personnes, il était au fait du projet et les questions ont été pertinentes et les échanges fructueux.

**Les réunions thématiques** tenues à Port de Bouc et Fos sur Mer ont cherché à répondre aux interrogations et aux inquiétudes les plus fréquemment émises.

- *La sécurité* : dans une zone où les installations classées Seveso sont nombreuses les populations sont très sensibles à la notion de risque.

Les questions ont donc porté sur la sécurité des installations (explosibilité des réservoirs, risques liés au déchargement des bateaux) mais aussi sur l'extension de la ZPE (Zone de Protection Élargie) avec la crainte que l'évolution des normes n'entraîne, à terme, une limitation de l'utilisation de la plage.

Sur le premier aspect les réponses du maître d'ouvrage ont été précises, mais sur le second point il n'a pu répondre qu'au regard de la législation actuelle ; d'où la demande d'une étude d'implantation des réservoirs au Nord-Ouest de la zone qui les éloignerait ainsi de la plage. Cette étude a été présentée, mais avec un certain nombre de réserves sur son coût et sa faisabilité.

- *Les impacts maritimes* : Sujet très sensible dans le golfe de Fos où les rejets industriels sont importants, mais où les habitants et leurs élus sont très attachés au maintien ou au développement d'activités diversifiées en lien avec la mer : navigation de plaisance, activités balnéaires, pêche professionnelle ou de loisir et conchyliculture.

Il a donc été demandé à Elengy des précisions sur l'importance de rejets d'eau chlorée et plusieurs techniques ont été présentées au public, précisant l'impact de chacune d'elles.

De même, ont été présentées des études sur les conséquences des rejets d'eau refroidie, utilisée pour la regazéification du GNL. Plusieurs simulations ont été faites qui semblent indiquer que ces panaches d'eau plus fraîche n'atteignent pas les zones sensibles : posidonie, zone conchylicole de l'anse de Carteau. Demande a été faite

au maître d'ouvrage d'étudier des synergies avec les industries voisines pour essayer de limiter ces rejets d'eau refroidie.

- *pertinence économique du projet et son potentiel de développement de l'activité locale*: A la lumière d'expériences passées, des intervenants ont demandé quel serait l'apport du projet en terme d'emploi local en particulier pendant la phase de chantier, mais le MO n'a pas pu prendre d'engagement précis, sachant que ce genre de projet est soumis à des appels d'offre internationaux et exige des qualifications très particulières. Il a toutefois rappelé son engagement dans le territoire et le recours autant que possible à des entreprises locales, au moins en sous-traitance.

Plusieurs participants ont aussi évoqué le « gaspillage » des frigos produites par le terminal et ont suggéré de rechercher des entreprises complémentaires susceptibles d'utiliser ce froid, comme Elengy le fait avec Air Liquide au terminal de Fos Tonkin. Là aussi le MO a affirmé sa bonne volonté mais rappelé qu'il ne pouvait que proposer et qu'il ne maîtrisait pas la venue d'autres entreprises, sans oublier les contraintes de sécurité qui s'imposent dans un terminal méthanier.

#### **- 4 - 4 - Les autres modes de concertation**

*La mise en ligne des compte-rendus*: elle s'est effectuée dans des délais très rapides après avis favorable de la garante sur les synthèses et les verbatim. Ces documents sont toujours consultables sur le site de Fosmax LNG.

#### *La consultation du site internet* :

Un certain nombre d'acteurs ont publié des avis sur le site internet dédié à la concertation : un avis de l'association « Au fil du Rhône », un courrier de l'association ADPLGF (adressé à la garante), un courrier du maire de Fos-sur-Mer, un courrier du président du Conseil régional PACA, un courrier de l'Union pour les entreprises des Bouches-du-Rhône (UPE 13) et un courrier de l'Union maritime et fluviale de Marseille-Fos (UMF).

On peut noter que ces trois derniers avis étaient très favorables au projet.

Le site internet a donné lieu à 1210 connexions uniques, pour une durée moyenne de connexion de 1mn26, avec 1678 pages vues (les pages les plus consultées ont été les pages « principales caractéristiques du projet » et « la concertation sur le projet »). Enfin, les retours via les coupons T sont au nombre de 8.

#### **- 4 - 5 Conclusion**

Les réunions publiques se sont tenues conformément à ce que l'on peut attendre d'une concertation. L'esprit était au dialogue ; le maître d'ouvrage s'est attaché à répondre loyalement et précisément aux questions posées par l'assistance et Monsieur Raimondi, maire de Fos sur Mer et président du SAN Ouest a relevé lors de la dernière réunion, le 29 mai, sa satisfaction devant le souci de concertation en amont manifesté par le maître d'ouvrage.

### **5 - Le point de vue du garant sur le compte-rendu du maître d'ouvrage**

Le document proposé à la CNDP par le maître d'ouvrage reflète fidèlement les conditions dans lesquelles s'est déroulée la concertation. On pourra noter le souci manifesté par Elengy de commencer l'information du public et des principaux acteurs locaux très en amont de l'ouverture de la concertation.

A cet égard la CLIÉ du 15 novembre 2012 semble tout à fait exemplaire car la trentaine de personnes présentes a pu se familiariser « in situ » avec le projet et se l'approprier avant de passer à la phase active de la concertation.

Le compte-rendu présente une synthèse honnête et satisfaisante des échanges auxquels les réunions publiques ont donné lieu, mettant clairement en évidence les interrogations essentielles que soulève le projet Capmax. Les réponses fournies ont semblé satisfaire l'auditoire, car sérieusement argumentées.

Il faudra toutefois ne pas négliger la demande réitérée d'une possible implantation au Nord-Ouest des réservoirs qui présente, aux yeux de certains acteurs le triple avantage d'être éloignée de la plage de Cavaou, d'être moins visible et de ne pas impacter du tout le littoral, même si cette solution n'a pas été retenue d'abord dans les schémas proposés.

Le compte-rendu de concertation rédigé par le maître d'ouvrage peut donc être considéré par la CNDP comme un document fiable, susceptible d'éclairer ses débats et ses conclusions.

## CONCLUSION

La concertation qui s'est déroulée du 25 mars au 15 juin 2013 sur le projet CAPMAX permet au garant de faire quelques remarques en guise de conclusion :

- L'information du public en amont de la concertation et durant son déroulement a été réelle et sincère, par des moyens variés et aisément accessibles. On peut regretter que la participation aux réunions n'ait pas été plus importante, mais beaucoup d'éléments du débat avaient été largement développés lors des débats publics de 2010 et le projet Capmax n'est pas une implantation industrielle nouvelle mais une augmentation de capacité sur un site déjà existant.

*Au final, un projet qui a soulevé quelques réserves mais ni véritable hostilité ni opposition.*

- Le maître d'ouvrage s'est engagé à poursuivre le dialogue avec les publics concernés via les CLIÉ (une par an au minimum) et le Conseil de Développement, mais aussi par des contacts individuels, et ce jusqu'à ce que la décision finale soit prise.
- Dans un contexte économique difficile, où certaines activités industrielles semblent fragilisées, un vrai souci se fait jour de voir se développer des secteurs dynamiques sur un territoire qui a une vraie culture industrielle, mais aussi le souci très fort de préserver la qualité de son environnement dont l'un des signes fort est le « pavillon bleu » des plages locales.
- La concertation s'est déroulée dans un climat apaisé, au regard des débats publics précédents, et si certains échanges ont été vifs, ils n'ont jamais laissé transparaître la moindre agressivité. L'amélioration des relations avec le GPMM y est certainement pour beaucoup, mais on peut aussi noter la très forte implantation locale d'Elengy, présent sur la ZIP au terminal de Fos-Tonkin et à Cavaou, et qui a développé de longue date le dialogue avec les acteurs politiques, économiques et associatifs locaux, une attitude

qui a instauré un climat de confiance aisément perceptible au cours des échanges.